

PROCÈS-VERBAL DE LA 355^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE À « LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE LA LOCALITÉ DE RADISSON », SITUÉE AU 171 AVENUE DES GROSEILLERS, LE MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2025, À 19H00.

Personnes présentes :

M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère
M^{me} Judy Boissonneault, conseillère

Est absent :

M. Aurèle Gravel, conseiller

FORMANT LE QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT SÉBASTIEN LEBRUN

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2025-355-1

Ouverture de la séance

À 19h00, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2025-355-2

Administration générale

2025-355-2.1

Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil local a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-623

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis en reportant toutefois le point 2.11, 4.10, et 5.5.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Administration générale**
 - 2.1 Mot de bienvenue — Lecture et approbation de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption — Procès-verbaux
 - 2.3 Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

- 2.4 Dépôt du registre de dons et commandites
- 2.5 Adoption — Règlement no. 2025-027 relatif à la « Politique de remboursement des dommages aux biens de la localité de Radisson »
- 2.6 Nomination et recrutement du personnel électoral – Élection 2025
- 2.7 Acceptation — Ajustement de la rémunération du membre de la commission de révision de la liste électorale
- 2.8 Acceptation — Demande de collaboration – école jacques-rousseau
- 2.9 Acceptation — Demande d'aide financière – « les Jardins de la 53e Taïga »
- 2.10 Acceptation — Paiement de facture
- 2.11 Acceptation — Soumission pour la mise à jour des équipements informatiques — reporté**
- 2.12 Attribution du poste d'agente à l'accueil et à l'information à Madame Chantal Charrette
- 2.13 Procès-verbal de correction — Résolution numéro R2024-12-309 — Dépôt

3. Sécurité publique

- 3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'octobre 2025
- 3.2 Adoption — Règlement no. 2025-028 relatif à la « Politique d'assignation temporaire »
- 3.3 Adoption — Règlement no. 2025-030 relatif à la « Politique en matière de drogues, alcool et médicaments de la Localité de Radisson»
- 3.4 Autorisation — Appel d'offres pour le remplacement du directeur du Service de sécurité incendie
- 3.5 Adoption — Schéma de couverture de risque en incendie – GREIBJ

4. Transport

- 4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2025
- 4.2 Dépôt du compte rendu du comité des travaux publics et de l'urbanisme
- 4.3 Fin de probation et confirmation au poste au poste d'opérateur manœuvre — Monsieur Dany Proulx
- 4.4 Acceptation — Démission de monsieur Sébastien Pépin
- 4.5 Autorisation — Embauche d'un journalier manœuvre au service des travaux publics et au LEET
- 4.6 Autorisation — Embauche d'un opérateur manœuvre au service des travaux publics et au LEET
- 4.7 Autorisation — Adhésion de la Localité de Radisson au CERIU
- 4.8 Autorisation — Participation au congrès INFRA 2025
- 4.9 Acceptation — Autorisation — Avenant à l'offre de services de Stantec experts-conseils ltée
- 4.10 Acceptation — Soumission pour l'excavation au lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) — reporté**

5. Hygiène du milieu

- 5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable pour les mois de septembre 2025
- 5.2 Dépôt du rapport d'intervention — Usine de traitement d'eau – de septembre 2025
- 5.3 Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Acquisition de divers dispositifs
- 5.4 Autorisation — Services professionnels pour la modernisation des panneaux de contrôle et télémétrie de l'usine de surpression d'eau potable
- 5.5 Autorisation — Octroi d'un mandat professionnel à AtkinsRéalis pour l'implantation d'un système d'automatisation à l'usine de surpression d'eau potable — reporté**
- 5.6 Autorisation — Paiement pour services de vérification des débitmètres

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement,

- 7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2025

8. Loisirs et culture

- 8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2025
- 8.2 Autorisation pour la participation 26e conférence annuelle des loisirs — Événement – AQLP
- 8.3 Autorisation — Demande d'aide financière auprès de l'ARBJ - « fête de Noël 2025 »
- 8.4 Adoption — Lettre d'appui au projet de PARANEC – Programme d'appui aux collectivités
- 8.5 Acceptation — Demande de permission d'utiliser la salle d'entraînement – chalet phénix
- 8.6 Nomination — Nouvelle bénévole à la bibliothèque et remerciements
- 8.7 Adoption — Journée nationale des aînés et célébration à Radisson
- 8.8 Autorisation — Adhésion de la Localité de Radisson à « *loisirs sport Baie-James* »
- 8.9 Autorisation — Adhésion de la Localité de Radisson à « *Lire et faire lire* »
- 8.10 Adoption — Contribution aux feux d'artifice pour l'activité glissade 2025-2026

9. Affaires diverses

- 9.1 Invitons la population à voter et à se présenter aux élections municipales

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.2

Adoption — Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la 354^{ème} séance ordinaire du 10 septembre et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-10-624

D'ADOPTER le procès-verbal de la 354^{ème} séance ordinaire tenue le 10 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.3

Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés

ATTENDU QUE les membres du conseil local ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-625

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 180 924,96 \$ au 30 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.4

Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Localité de Radisson* est déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance.

2025-355-2.5

Adoption — Règlement no. 2025-027 relatif à la « Politique de remboursement des dommages aux biens de la Localité de Radisson »

ATTENDU QUE des dommages peuvent être causés aux biens municipaux par des citoyens ou des entreprises, et qu'il est nécessaire de définir les responsabilités et modalités de remboursement ;

ATTENDU QUE des dommages peuvent également survenir aux biens privés à la suite d'activités ou services de la Localité ou de ses employés, et qu'il est essentiel de prévoir les procédures de réclamation et de remboursement ;

ATTENDU QUE la protection des biens municipaux et le traitement équitable des citoyens et entreprises impliqués exigent une politique claire et transparente ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite adopter des règles claires concernant les délais de réclamation, l'évaluation des dommages, l'avis aux parties concernées, le remboursement et les mesures légales en cas de non-paiement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller, monsieur Aurèle Gravel lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-626

QUE les membres des conseil local de la Localité de Radisson **ADOPTE** le règlement no. 2025-027 relatif à la « Politique de remboursement des dommages aux biens de la localité de Radisson ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.6

Nomination et recrutement du personnel électoral – Élection 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) confie exclusivement au président d'élection la responsabilité de nommer le personnel électoral nécessaire à la tenue d'une élection municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local de Radisson a prévu les ressources financières nécessaires à cette fin, par la création d'une réserve spécifique sous le code budgétaire 03 61001 000 - RÉSERVE ÉLECTION ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en personnel électoral pour l'élection municipale 2025 ont été identifiés par le directeur général et greffier, en sa qualité de président d'élection, comme suit :

Poste	Nombre requis
• Secrétaire d'élection.....	1
• Adjoint (e) au président d'élection	1
• Réviseurs(es) (commission de révision)	3
• Scrutateur / Scrutatrice	1
• Secrétaire du bureau de vote	1
• Autre (<i>facultatif</i>) :	1
<i>Adjoint (e), agent réviseur, PRIMO, responsable de l'accessibilité, secrétaire de la commission de révision....</i>	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-10-627

D'INFORMER les citoyens de la Localité de Radisson que des postes de personnel électoral sont disponibles et **D'INVITER** toute personne intéressée à consulter les offres détaillées affichées sur le site Web de la Localité et à postuler ;

DE PRÉCISER que des formations rémunérées seront offertes aux personnes sélectionnées et intéressées par ces postes ;

D'AUTORISER l'utilisation de la réserve financière créée sous le code budgétaire 03 61001 000 - RÉSERVE ÉLECTION pour couvrir les dépenses liées à la rémunération et à la formation du personnel électoral.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.7

Acceptation — Ajustement de la rémunération du membre de la commission de révision de la liste électorale

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a adopté, le 27 août 2025, le Règlement numéro 2025-024 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la rémunération des membres de la commission de révision de la liste électorale, afin d'assurer une reconnaissance adéquate de leurs responsabilités et de maintenir une équité ainsi qu'une compétitivité avec les pratiques en vigueur dans les autres municipalités ;

ATTENDU QUE le conseil local juge opportun d'ajuster cette rémunération pour favoriser le recrutement et la rétention du personnel électoral qualifié ;

ATTENDU QUE le délai requis pour modifier le règlement ne permet pas d'apporter officiellement ce changement avant la tenue des élections municipales prévues à l'automne 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-628

DE FIXER temporairement, par la présente résolution, la rémunération des membres d'une commission de révision de la liste électorale, incluant le secrétaire de la commission et l'agent réviseur, à trente dollars (30 \$) de l'heure pour chaque heure où ils siègent ;

DE PRÉCISER que cette rémunération s'appliquera aux élections municipales de l'automne 2025 ;

D'INSCRIRE ce changement dans une modification future du Règlement numéro 2025-024 décrétant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.8

Acceptation — Demande de collaboration – école jacques-rousseau

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson a reçu une demande de collaboration, datée du 22 septembre 2025, de la part de madame Marie-Pierre Meilleur, représentante du comité organisateur du voyage des finissants de secondaire 5 de l'école Jacques-Rousseau ;

ATTENDU QUE les finissants désirent organiser une activité de financement sous forme de lave-auto, le 19 octobre 2025, et sollicitent l'accès au garage municipal pour la tenue de cette activité ;

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson souhaite soutenir l'engagement et les initiatives de la jeunesse locale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-629

QUE les membres du Conseil local de Radisson **ACCEPTENT** la demande de collaboration de l'école Jacques-Rousseau et **AUTORISENT** l'utilisation du garage municipal par les finissants de secondaire 5, le 19 octobre 2025, afin de réaliser leur activité de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.9

Acceptation — Demande d'aide financière – « Les Jardins de la 53^e Taïga »

ATTENDU QUE la serre communautaire « Les Jardins de la 53^e Taïga » constitue un projet structurant pour la Localité de Radisson en favorisant l'autonomie alimentaire, la sensibilisation environnementale ainsi que la participation citoyenne ;

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson a reçu, en date du 26 septembre, une demande d'aide financière de 10 000 \$ visant à soutenir la poursuite des activités de la serre.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-630

D'ACCORDER une subvention de 10 000 \$ à la serre communautaire « Les Jardins de la 53^e Taïga » afin de soutenir ses activités et son développement ;

D'IMPUTER cette dépense au code budgétaire : 02.702.27.970 — subvention aux organismes ;

D'AUTORISER l'assistante-trésorière, Mme Annie Juteau, à procéder au virement du montant alloué conformément à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.10

Autorisation — Paiement facture fleurs 2025

ATTENDU QUE la Localité a reçu, en date du 26 septembre 2025, la facture sous numéro LOC-01 émise par « *Les Jardins du 53^e Taïga* », relative à la fourniture de fleurs pour l'année 2025, au montant de 4 931,25 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE cette facture correspond à la soumission déposée et acceptée préalablement par le Conseil local.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-631

QUE le Conseil local de la Localité de Radisson **AUTORISE** le paiement de ladite facture à la serre communautaire, pour les fleurs de la Localité de Radisson pour l'année 2025.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02.701.51.629 – FLEURS*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.11

Acceptation — Soumission pour la mise à jour des équipements informatiques

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-355-2.12

Attribution du poste d'agente à l'accueil et à l'information à Madame Chantal Charrette

ATTENDU QUE le conseil local souhaite bonifier les fonctions administratives et améliorer l'organisation interne de la Localité ;

ATTENDU QUE Madame Chantal Charrette occupe actuellement un poste d'adjointe administrative – réceptionniste, a manifesté son intérêt à prendre en charge de nouvelles responsabilités, contribuant ainsi au bon fonctionnement de l'administration locale ;

ATTENDU QUE les besoins organisationnels et administratifs de la Localité de Radisson requièrent une bonification des tâches assumées par Madame Chantal Charrette, lesquelles correspondent davantage à son profil et à ses compétences, tout en permettant d'assurer un meilleur service à la population ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier, Monsieur Nabil Boughanmi, a recommandé d'offrir à Madame Chantal Charrette le poste d'agente à l'accueil et à l'information.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-632

QUE le conseil local **APPROUVE** l'attribution à Madame Chantal Charrette du poste d'agente à l'accueil et à l'information avec les nouvelles fonctions et responsabilités qui y sont associées, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

QUE l'entente de travail avec Madame Chantal Charrette fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le directeur général et greffier est autorisé à signer l'entente de travail au nom de la Localité et à en assurer la mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-2.11

Procès-verbal de correction — Résolution numéro R2024-12-309 — Dépôt

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier dépose devant le conseil local de la Localité de Radisson une copie de la résolution numéro R2024-12-309 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2025-355-3

Sécurité publique

2025-355-3.1

Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de septembre 2025 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'octobre 2025

Le directeur général et greffier dépose le rapport d'activité du Service de sécurité incendie, pour le mois de septembre 2025 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'octobre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-633

QUE le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie ;

QUE le conseil local approuve, pour le mois d'octobre 2025, un budget de 3 000 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-3.2

Adoption — Règlement no. 2025-028 relatif à la « Politique d'assignation temporaire

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a la responsabilité d'assurer la santé et la sécurité de ses employés dans le cadre de leurs fonctions ;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite favoriser la réintégration progressive des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle, conformément aux dispositions prévues aux articles 179 et 180 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)* ;

ATTENDU QUE le maintien du lien entre le travailleur blessé et son milieu de travail contribue à sa réadaptation, tant sur le plan physique que psychologique ;

ATTENDU QUE le Conseil local juge essentiel d'adopter une politique encadrant l'assignation temporaire afin d'assurer l'équité, la transparence et la conformité aux obligations légales ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller, Aurèle Gravel lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-634

QUE les membres des conseil local de la Localité de Radisson **ADOpte** le règlement no. 2025-028 relatif à la « Politique d'assignation temporaire ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-3.3

Adoption — Règlement no. 2025-030 relatif à la « Politique en matière de drogues, alcool et médicaments de la Localité de Radisson »

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite garantir la sécurité et le bien-être de ses employés et de toute autre personne se trouvant sur ses lieux de travail ;

ATTENDU QUE la consommation de drogues, d'alcool, de médicaments ou d'autres substances pouvant altérer le jugement, les capacités physiques ou intellectuelles peut compromettre la sécurité, la productivité et l'image de la Localité ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite définir clairement les rôles, responsabilités et obligations des employés et de la direction en matière de prévention et de gestion des risques associés à ces substances ;

ATTENDU QUE la Localité entend mettre en place des mesures de contrôle, d'accompagnement et, au besoin, disciplinaires pour prévenir tout incident lié à la consommation de substances ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère madame Manon Provencher lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-635

QUE les membres du conseil local de la Localité de Radisson **ADOPTE** le règlement no. 2025-030 relatif à la « *Politique en matière de drogues, alcool et médicaments de la Localité de Radisson* ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-3.4

Autorisation — Appel d'offres pour le remplacement du directeur du Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite assurer le remplacement temporaire du directeur du Service de sécurité incendie lors de ses absences planifiées ou imprévues ;

ATTENDU QUE le poste d'« Officier au Service de sécurité incendie (lieutenant) » est affiché depuis un certain temps mais n'a pas encore été comblé ;

ATTENDU QU' il y a lieu de publier un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) afin de recevoir des soumissions pour l'obtention de services professionnels de remplacement du directeur du Service de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-636

QUE les membres du Conseil local de la Localité de Radisson **ENTÉRINENT** et **RATIFIENT** les démarches entreprises par le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, en vue de la préparation du devis technique et de la publication de l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), pour l'obtention de services professionnels visant le remplacement temporaire du directeur du Service de sécurité incendie, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-3.5

Adoption — Schéma de couverture de risque en incendie – GREIBJ

ATTENDU QU' en vertu de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique (MSP) en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

ATTENDU QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent atteindre les objectifs du MSP ;

ATTENDU QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) a procédé à la révision du schéma de couverture de risque en incendie, conformément aux nouvelles orientations du ministre de la Sécurité publique le 5 mars dernier ;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Perreault, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Chibougamau, a fait parvenir en août dernier la version finale de révision du schéma de couverture de risque pour adoption ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-10-637

D'ADOPTER la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie pour la Localité de Radisson, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique et les exigences du GREIBJ ;

DE PERMETTRE la participation de la Localité de Radisson aux consultations publiques prévues, incluant le suivi à distance, afin d'assurer la pleine information des citoyens et parties prenantes ;

DE SOUMETTRE la présente résolution à M. Jean-Guy Perreault, directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Chibougamau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-4

Transport

2025-355-4.1

Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2025

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics pour le mois d'octobre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-638

D'APPROUVER, pour le mois d'octobre, un budget de 36 000 \$, les taxes en sus, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-4.2 Dépôt du compte rendu du comité des travaux publics et de l'urbanisme

Le Conseil local de la Localité de Radisson **PREND ACTE** du dépôt du compte rendu du comité des travaux publics et de l'urbanisme, incluant l'avancement des projets d'infrastructure concernant les étangs aérés et l'usine de surpression.

2025-355-4.3 Fin de probation et confirmation au poste d'opérateur manœuvre — Monsieur Dany Proulx

ATTENDU QUE par la résolution R2025-06-519, le conseil local de Radisson a entériné l'embauche de monsieur Dany Proulx à titre d'opérateur manœuvre au service des travaux publics, à compter du 16 mars 2025 ;

ATTENDU QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de six (6) mois ;

ATTENDU QUE monsieur Proulx a complété cette période de probation, laquelle a fait l'objet d'une évaluation formelle réalisée le 24 septembre 2025, démontrant une performance répondant aux exigences du poste et confirmant son apport essentiel aux opérations et au bon fonctionnement du service des travaux publics ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier, monsieur Nabil Boughanmi, ainsi que son supérieur immédiat, monsieur Taher Tlili, chef de division, Environnement, gestion des eaux, travaux publics et infrastructures associées, recommandent la confirmation de monsieur Proulx à son poste de façon permanente.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-639

QUE le conseil local confirme la nomination permanente de monsieur Dany Proulx au poste d'opérateur manœuvre au service des travaux publics, et ce, à compter du 2 octobre 2025 ;

QUE les membres du conseil local **ADRESSENT** leurs félicitations à monsieur Proulx pour la réussite de sa période de probation et le **REMERCIENT** pour son engagement et sa contribution au bon fonctionnement des services municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-4.4 Acceptation — Démission de monsieur Sébastien Pépin

ATTENDU QUE, par la résolution numéro R2024-05-105, le Conseil local autorisait l'embauche de M. Sébastien Pépin à titre de journalier manœuvre au service des travaux publics et LEET à compter du 2 mai 2024;

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Pépin a transmis sa démission le 19 septembre 2025 au sein de la Localité de Radisson et que sa dernier jour de travail est le 17 octobre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-640

QUE les membres du Conseil local de la Localité **ACCEPTENT** la démission de monsieur Pépin, à compter du 17 octobre 2025 ;

QUE le conseil approuve les démarches entreprises par le Directeur général, M. Nabil Boughanmi, pour l'affichage et le remplacement du poste.

QUE le dernier jour de travail effectif à la Localité soit le 10 octobre 2025.

QUE Le Conseil accorde à monsieur Pépin un congé avec solde du 12 au 17 octobre 2025,

QUE le Conseil **REMERCI** monsieur Pépin pour sa collaboration et lui **SOUHAITE** succès et réussite dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-4.5

Autorisation — Embauche d'un journalier manœuvre au service des travaux publics et au (LEET)

ATTENDU QU' il y a lieu de combler le poste de journalier manœuvre au service des travaux publics et au LEET suite au départ de monsieur Pépin ;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier, monsieur Nabil Boughanmi, ainsi que le responsable du service des travaux publics et LEET, monsieur Taher Tlili, ont rencontré monsieur Michael Proulx et sont satisfaits de l'entrevue qu'il a réalisée ;

ATTENDU l'entente de travail intervenue avec monsieur Proulx.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-641

QUE les membres du Conseil local de la Localité de Radisson **AUTORISENT** l'embauche de monsieur Michael Proulx à titre de journalier manœuvre au service des travaux publics et au LEET, selon les conditions de travail établies par la Localité ;

QUE le Conseil local approuve l'entente de travail de monsieur Michael Proulx telle que présentée par le directeur général ;

QUE le directeur général et greffier, monsieur n soit autorisé à signer, pour et au nom de la Localité, tout document requis afin de compléter le processus d'embauche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-4.6

Autorisation — Adhésion de la Localité de Radisson au CERIU

ATTENDU QUE le Centre d'expertise et de ressources en infrastructures urbaines (CERIU) constitue un réseau reconnu de soutien technique et stratégique pour les municipalités du Québec, offrant des outils, des guides, des formations et des occasions de partage de bonnes pratiques ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite renforcer ses capacités en gestion des infrastructures municipales et s'assurer d'une planification efficace, durable et conforme aux meilleures pratiques du secteur ;

ATTENDU QUE l'adhésion au CERIU permet à la Localité de Radisson de bénéficier de :

- L'accès à des documents techniques et guides spécialisés ;
- Des conseils et avis d'experts en infrastructures urbaines ;
- La participation à des formations et webinaires spécialisés ;
- Un laissez-passer pour le Congrès INFRA, permettant aux membres du personnel municipal et aux élus de s'informer sur les innovations et tendances du secteur ;

ATTENDU QUE le coût annuel de l'adhésion pour la Localité de Radisson s'élève à 124 \$ + 292 \$, incluant un laissez-passer d'une journée au Congrès INFRA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-642

QUE le Conseil local **AUTORISE** l'adhésion de la Localité de Radisson au CERIU, pour un montant annuel de **416 \$** ;

QUE le Conseil local **RECONNAÎT** l'importance de cette adhésion pour le renforcement des compétences et l'optimisation de la gestion des infrastructures de la Localité ;

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02.321.00.454 – SERVICES DE FORMATION & COLLOQUES.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-4.8

Autorisation — Participation au congrès INFRA 2025

ATTENDU QUE le Congrès INFRA constitue un événement majeur pour le partage de connaissances, les formations et les meilleures pratiques en gestion des infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite permettre à ses représentants municipaux d'acquérir des connaissances spécialisées, de renforcer leur expertise et d'établir des contacts professionnels avec des pairs et des experts du domaine ;

ATTENDU QUE la participation d'un représentant de la Localité de Radisson, à titre de membre du CERIU, au Congrès INFRA 2025 qui se tiendra les 24 et 25 novembre 2025 au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, s'élève à 900 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le coût les membre du CERIU peut bénéficier d'un laissez-passer d'une journée au Congrès INFRA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-643

QUE le Conseil local de la Localité de Radisson **AUTORISE** la participation de monsieur Taher Tili au Congrès INFRA 2025, au coût de 900 \$, plus les taxes applicables ;

QUE madame Hafnia Boughanmi soit autorisée à participer gratuitement au congrès au moyen d'un laissez-passer d'une journée.

QUE la Localité **DÉFRAIE** les frais de déplacement, conformément à la politique de remboursement des frais de déplacement en vigueur ;

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02.321.00.454 – SERVICES DE FORMATION & COLLOQUES.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-4.9

Autorisation — Avenant à l'offre de services de Stantec experts-conseils ltée

ATTENDU QUE, par la résolution numéro R2025-06-530, le conseil local a autorisé l'octroi à Stantec experts-conseils ltée du mandat de réaliser une étude de faisabilité technique et économique d'un écocentre dans la Localité de Radisson, pour un montant forfaitaire de 43 900 \$ avant taxes, selon l'offre de services identifiée sous le numéro 1103273 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'apporter des ajustements au mandat, à la demande de Recyc-Québec, afin d'inclure certains travaux admissibles dans le cadre du *Programme de soutien aux communautés isolées* ;

ATTENDU QUE la firme Stantec experts-conseils ltée a transmis à la Localité une soumission modifiée, pour un montant révisé de 47 100 \$, taxes applicables en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-644

D'ACCEPTER les modifications apportées par Stantec experts-conseils liée à son offre de services initiale, afin d'intégrer les ajustements demandés par Recyc-Québec, pour un montant total de 47 100 \$, taxes applicables en sus ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier à signer tout document requis pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-4.10 Acceptation — Soumission pour l'excavation au lieu d'enfouissement en tranchée (LEET)

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-355-5 **Hygiène du milieu**

2025-355-5.1 Dépôt du rapport de l'eau potable pour le mois de septembre 2025

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuels relatif à la qualité de l'eau potable pour les mois de septembre 2025.

2025-355-5.2 Dépôt du rapport d'intervention — Usine de traitement d'eau — de septembre 2025

Le rapport d'intervention de l'usine de traitement de l'eau pour le mois de septembre 2025 a été déposé. Les membres du conseil local en prennent connaissance et assureront son suivi au besoin.

2025-355-5.3 Autorisation — Travaux de mise à niveau de l'usine de traitement des eaux — Acquisition de divers dispositifs

ATTENDU l'offre de services numéro S-12525, déposée par l'entreprise VO3 inc. en date du 12 août 2025, pour l'acquisition de divers dispositifs à l'usine de filtration (tête pour filtre au charbon, tuyaux pneumatiques, adaptateurs, colorimètre d'ozone, distributeur pneumatique, etc.), au montant total de 27 436,59 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE cette intervention en immobilisations pourrait être intégrée à la programmation des travaux dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028), et plus précisément au projet intitulé « Mise aux normes — Usine de filtration & Station de surpression d'eau potable » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-645

QUE le Conseil local **ACCEPTE** l'offre de services numéro S-12525 reçue de l'entreprise VO3 inc. en date du 12 août 2025, pour un montant total de 27 436,59 \$, plus les taxes applicables ;

QUE le financement de cette dépense soit imputé au *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028), dans le cadre du projet « *Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable* » ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughammi, soit autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-5.4

Autorisation — Services professionnels pour la modernisation des panneaux de contrôle et télémétrie de l'usine de surpression d'eau potable

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite moderniser les panneaux de contrôle et la télémétrie de la station de surpression en eau potable afin d'assurer la fiabilité et la sécurité du réseau ;

ATTENDU QUE la firme AtkinsRéalis a soumis une proposition de services professionnels incluant les livrables suivants :

- Étude préliminaire et note technique sur l'état des équipements existants, incluant les actions correctives et le remplacement des équipements vétustes ;
- Plans de procédé et d'instrumentation (P&ID) de l'existant et du projeté ;
- Plans d'architecture de contrôle, incluant le panneau de contrôle et la télémétrie ;
- Plans de démantèlement et de localisation de l'instrumentation définissant les travaux ;
- Détails types des panneaux de contrôle et de l'installation des instruments ;
- Listes d'instrumentation et de câblages pour les nouveaux travaux ;
- Devis technique et d'étendue des travaux couvrant l'ensemble des interventions en instrumentation et contrôle.

ATTENDU QUE le montant proposé pour la réalisation de ce mandat s'élève à 60 000 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE ce projet constitue une immobilisation admissible au *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau potable et d'eaux usées* (TECQ) 2024-2028, plus précisément dans le cadre du projet intitulé « *Mise aux normes — Réparation des étangs aérés* ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-646

D'AUTORISER l'octroi d'un mandat professionnel à la l'entreprise « AtkinsRéalis » pour la modernisation des panneaux de contrôle et de la télémétrie de la station de surpression au montant de 60 000 \$;

DE CONFIRMER que le financement de cette dépense sera assumé dans le cadre du Programme TECQ 2024-2028, projet « *Mise aux normes — Usine de filtration et station de surpression d'eau potable* » ;

D'AUTOEISER le directeur général et greffier, monsieur Nabil Boughanmi, à signer tout document jugé nécessaire pour donner effet à la présente résolution ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-5.5 Autorisation — Octroi d'un mandat professionnel à AtkinsRéalis pour l'implantation d'un système d'automatisation à l'usine de surpression d'eau potable

(Ce point est remis à une séance ultérieure)

2025-355-5.5 Autorisation — Paiement pour services de vérification des débitmètres

ATTENDU QUE la Localité de Radisson, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), s'engage à optimiser la gestion de l'eau et à assurer la précision des équipements de mesure de débit ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson a octroyé, par la résolution R2024-05-491 adoptée le 14 mai 2025, un mandat à la firme Nordikeau afin de procéder à la vérification de la précision des débitmètres de la Localité ;

ATTENDU QUE le montant initialement autorisé pour ce mandat s'élevait à 6 737 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE la firme Nordikeau a émis la facture no FA-22334, datée du 30 septembre 2025, pour un montant de 7 745,87 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-647

D'AUTORISER le paiement de la facture no FA-22334 à la firme Nordikeau, pour un montant de 7 745,87 \$, plus les taxes applicables ;

DE PRÉLEVER les fonds nécessaires pour ce paiement à même le poste budgétaire 02.412.00.521 – ENTRETIEN & RÉP. USINE ;

DE CONFIRMER que cette dépense s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-6

Santé et bien-être

2025-355-7

Aménagement, urbanisme et développement

2025-355-7.1

Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2025

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2025 a été déposé et les membres du conseil local en prennent connaissance

2025-355-8

Loisirs et culture

2025-355-8.1

Prévision des dépenses du service des loisirs pour le mois d'octobre 2025

Le directeur général et greffier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs pour le mois d'octobre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Manon Provencher

IL EST RÉSOLU

R2025-10-648

D'APROUVER, pour le mois d'octobre, un budget de 2 900 \$, pour le service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.2

Autorisation pour la participation 26^e conférence annuelle des loisirs — Événement AQLP

ATTENDU QUE, par la résolution numéro R2025-03-425, le Conseil local a autorisé l'adhésion de la Localité de Radisson à l'Association québécoise du loisir public (AQLP) pour l'année en cours ;

ATTENDU QUE l'Association québécoise du loisir municipal tiendra sa 26^e Conférence annuelle du loisir municipal les 8 et 9 octobre 2025 à Drummondville ;

ATTENDU QUE cet événement constitue une occasion privilégiée pour le Service des loisirs d'améliorer son réseautage, de participer à des conférences et ateliers pertinents, et de rencontrer des fournisseurs en équipement de loisirs ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription pour cet événement s'élèvent à 560 \$ plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-652

D'AUTORISER Mme Hélène Desgranges, coordonnatrice des loisirs, à participer à la 26^e Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra du 8 et 9 octobre 2024 à Drummondville ;

DE PAYER le paiement des frais d'inscription au montant de 560 \$ plus taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.3

Autorisation — Demande d'aide financière auprès de l'ARBJ — « fête de Noël 2025 »

CONSIDÉRANT QUE Localité de la Radisson souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre des différents programmes et ententes offerts par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ);

CONSIDÉRANT QU'IL y aurait lieu d'autoriser un représentant à déposer une telle demande d'aide financière et à signer divers documents concernant cette demande au nom de Localité de Radisson.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-04-653

D'ENTÉRINER les démarches entreprises par le directeur général et greffier, monsieur Nabil Boughammi, et par la coordonnatrice des loisirs, du sport, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire, Mme Hélène Desgranges, en vue de soumettre, pour et au nom de la Localité de Radisson, une demande d'aide financière à l'ARBJ.

D'AUTORISER tout administrateur de la Radisson souhaite à donner et recevoir de l'information et à remettre toute la documentation requise relativement au dépôt d'une demande d'aide financière avec les partenaires projetés ou potentiels, et ce, afin notamment d'analyser le dossier et de compléter toutes les informations reliées au projet ;

D'AUTORISER le directeur général monsieur Nabil Boughammi, à signer tout document administratif, notamment la convention d'aide financière et à poser tout geste utile ou nécessaire relativement au dépôt de la demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.4

Adoption — Lettre d'appui au projet de PARANEC – Programme d'appui aux collectivités

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson a reçu, en date du 12 septembre 2025, une demande de l'OBNL *Parole et Action des Néo-Canadiens pour l'Éducation et l'Emploi* (PARANEC) sollicitant une lettre d'appui dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités* ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson fait face à des défis importants liés à son isolement géographique, à la rareté de main-d'œuvre et au maintien des services de proximité ;

ATTENDU QUE le projet présenté par PARANEC, intitulé « *L'intégration à la nation québécoise grâce aux activités interculturelles afin de favoriser les échanges entre les communautés d'accueil et les immigrants dans le but de garantir l'attraction, l'insertion, et la rétention des nouveaux arrivants dans les localités éloignées de la région du nord du Québec : Radisson – Valcanton – Villebois* », vise à favoriser l'intégration, l'insertion et la rétention des personnes immigrantes dans les collectivités nordiques ;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à renforcer le vivre-ensemble, à stimuler la vie communautaire, culturelle et sociale, et à soutenir la pérennité des services dans la localité de Radisson ;

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson reconnaît l'importance d'appuyer des initiatives porteuses pour la vitalité et le développement de sa communauté.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-10-654

QUE le Conseil local de Radisson **APPUIE** le projet présenté par PARANEC dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités* et **MANIFESTE** son soutien à la démarche entreprise auprès du ministère de *l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration* ;

QUE ce Conseil **RÉITÈRE** l'importance de ce projet pour le dynamisme, la vitalité et la cohésion sociale des collectivités nordiques, notamment pour la Localité de Radisson, et souligne qu'il constitue un levier essentiel pour l'attractivité, l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants ;

QUE le directeur général et greffier, M. Nabil Boughanmi, soit autorisé à signer et transmettre la lettre d'appui au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.5 Acceptation — Demande de permission d'utiliser la salle d'entraînement – chalet phénix

ATTENDU QUE le Conseil local de Radisson a reçu, en date du 18 septembre 2025, une demande de madame Sophie Paradis, enseignante d'éducation physique et directrice adjointe à l'école Jacques-Rousseau, sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle d'entraînement du Chalet Phénix avec ses élèves ;

ATTENDU QUE cette activité pédagogique s'inscrit dans le cadre du cours d'éducation physique et vise à développer l'autonomie, les connaissances en conditionnement physique et la motivation des élèves à adopter un mode de vie actif ;

ATTENDU QUE la demande inclut l'engagement de respecter les règlements de la salle et d'assurer une surveillance constante des élèves ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-10-655 **QUE** le Conseil local de Radisson **ACCEPTE** la demande de madame Sophie Paradis ;

QUE ce Conseil **AUTORISE** l'utilisation de la salle d'entraînement du Chalet Phénix par les élèves de l'école Jacques-Rousseau, sous sa supervision, selon les modalités convenues avec la coordination des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.6 Nomination — Nouvelle bénévole à la bibliothèque et remerciements

ATTENDU QUE madame Corinne Leroy a manifesté son intérêt à s'impliquer comme bénévole à la bibliothèque de Radisson ;

ATTENDU QUE madame Claire Verdi a consacré généreusement de nombreuses heures de son temps, de son énergie et de son dévouement au service de la bibliothèque, contribuant ainsi de façon significative au développement et au rayonnement de la vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-656 **QUE** le Conseil local de Radisson **NOMME** madame Corinne Leroy à titre de nouvelle bénévole à la bibliothèque ;

QUE les membres du Conseil **REMERCIENT** chaleureusement madame Claire Verdi pour son engagement et sa précieuse contribution à la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.7

Adoption — Journée nationale des aînés et célébration à Radisson

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre est reconnu au Canada comme la Journée nationale des aînés, une occasion de reconnaître et de célébrer la contribution importante des personnes aînées à la vie sociale, culturelle et économique de nos collectivités ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite valoriser l'engagement et la participation active de ses aînés dans la communauté, en soulignant leur rôle essentiel dans le partage de connaissances, de savoir-faire et d'expériences ;

ATTENDU QUE Mme Hélène Desgranges, coordinatrice des sports, loisirs, culture, tourisme et vie communautaire, organise une activité spéciale à l'intention des aînés de Radisson afin de souligner cette journée et de favoriser le lien social au sein de la communauté.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-10-657

QUE le Conseil local de Radisson **ENTRETIEN** et **RECONNAÎT** officiellement la Journée nationale des aînés ;

QUE le Conseil local **SALUE** et **SOUTIENT** l'initiative de Mme Hélène Desgranges et l'activité organisée pour l'occasion ;

QUE le Conseil local **INVITE** chaleureusement tous les aînés de Radisson à participer à cette célébration et **EXPRIME** sa reconnaissance pour leur contribution continue à la vitalité de la communauté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.8

Autorisation — Adhésion de la Localité de Radisson à « *loisirs sport Baie-James* »

ATTENDU QUE le Conseil local de la Localité de Radisson reconnaît l'importance de promouvoir le développement des activités sportives et de loisirs pour ses citoyens ;

ATTENDU QUE Loisirs Sport Baie-James offre un cadre de soutien, de formation et de ressources pour les organismes et municipalités de la région

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Judy Boissonneault,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-10-658

QUE le Conseil local de Radisson **CONFIRME** son accord à l'adhésion de la Localité de Radisson à *Loisirs Sport Baie-James* pour l'année 2025-2026 ;

QUE ce Conseil **AUTORISE** le paiement de la cotisation annuelle de 50 \$ au code budgétaire approprié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.9

Autorisation — Adhésion de la Localité à « *Lire et faire lire* »

ATTENDU QUE le Conseil local de la Localité de Radisson reconnaît l'importance de promouvoir la lecture, la culture et le développement éducatif auprès de ses citoyens ;

ATTENDU QUE l'organisme « *Lire et faire lire* » soutient la diffusion de la lecture et des activités éducatives dans les communautés, offrant un encadrement et des ressources adaptées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Pelletier,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-659

QUE le Conseil local de Radisson **CONFIRME** son approbation pour l'adhésion de la Localité de Radisson à l'organisme « *Lire et faire lire* », au montant annuel de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-8.10

Adoption — Contribution aux feux d'artifice pour l'activité glissade 2025-2026

ATTENDU QUE le Club social Taïga d'Hydro-Québec organise une activité « glissade » à l'occasion des fêtes 2025-2026 et a invité la Localité de Radisson à y participer ;

ATTENDU QUE la coordinatrice des sports, loisirs, culture, tourisme et vie communautaire, Mme Hélène Desgranges, recommande la participation de la Localité de Radisson et l'appui à cette activité ;

ATTENDU QUE l'organisation prévoit des feux d'artifice sous la responsabilité du chef pompier et que le Club social Taïga sollicite une contribution financière pour couvrir la facture de ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Pelletier

IL EST RÉSOLU

R2025-10-660

QUE le Conseil local de Radisson **ACCEPTE** la proposition du Club social Taïga d'Hydro-Québec et **AUTORISE** une contribution financière d'un montant de 500 \$;

QUE cette dépense soit **IMPUTÉE** au code budgétaire 02.701.20.447 - PROJ. SPÉC., LOISIRS et culture*

QUE le Conseil local **SALUE** l'initiative du Club social Taïga et **INVITE** les citoyens de Radisson à participer à l'activité glissade et à la célébration des fêtes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-9

Affaires diverses

2025-355-9.1

Invitons la population à voter et à se présenter aux élections municipales

ATTENDU QUE le Conseil local de la Localité de Radisson reconnaît que la démocratie municipale repose sur l'engagement et la participation active de ses citoyens ;

ATTENDU QUE les élus, en tant que représentants des citoyens, constituent l'entité décisionnelle de la Localité de Radisson, faisant ainsi des citoyens les véritables décideurs et garants de l'avenir, du développement et du bien-être de leur collectivité ;

ATTENDU QUE la participation aux élections municipales permet aux citoyens de choisir des représentants qui agiront dans l'intérêt collectif et conformément à la volonté de la communauté ;

ATTENDU QUE la Localité de Radisson souhaite encourager ses citoyens à s'impliquer activement dans la vie politique locale et à exercer pleinement leurs droits démocratiques.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

IL EST RÉSOLU

R2025-10-661

QUE le Conseil local **ENCOURAGE** les citoyennes et les citoyens intéressés par la vie politique à se lancer et à déposer leur candidature pour l'élection municipal, tout en s'impliquant activement dans la vie politique de la localité ;

QUE le Conseil local **INVITE** la population à exercer pleinement son droit de vote lors des élections municipales, afin de choisir des représentants qui agiront dans l'intérêt collectif ;

QUE le Conseil local **RAPPORTE** que les élus municipaux sont les représentants des citoyens et qu'ils doivent toujours agir en respectant la volonté et les besoins de la communauté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2025-355-10

Période de questions

La période des questions est ouverte.

Aucune question n'a été soumise au conseil.

2025-355-11

Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Provencher,
APPUYÉ par la conseillère Judy Boissonneault

R2025-10-662

ET RÉSOLU de clore la séance à 19h24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Sébastien Lebrun
Président
Localité de Radisson

Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier
Localité de Radisson

Nancy Guyon
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James